

PROVINCE DE QUÉBEC

**RÉGIE D'EXPLOITATION
DU COMPLEXE SPORTIF
SAINTE-CATHERINE ET DELSON**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 001-23


**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU LOT 6 556 799 DU
CADASTRE DU QUÉBEC ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 363 000 \$ À
CETTE FIN**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, secrétaire, de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson, que le règlement numéro 001-23, décrétant l'acquisition du lot 6 556 799 du cadastre du Québec et un emprunt au montant de 6 363 000 \$ à cette fin, a été adopté lors de la séance du conseil d'administration de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson tenue le 17 janvier 2023.

Avis est également donné aux contribuables de la ville de Sainte-Catherine et de la ville de Delson qu'ils ont le droit de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dans les 30 jours de la publication du présent avis, une demande à l'effet que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée.


Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 468.14.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 7 février 2023.



JEAN-MICHEL PEPIN
Secrétaire

Certifié vraie copie ce 7 février 2023.



JEAN-MICHEL PEPIN
Secrétaire